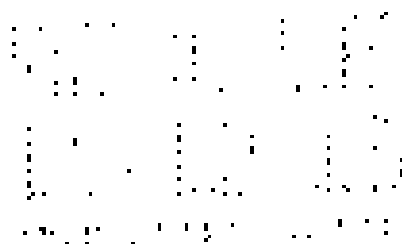


ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART ET DE DESIGN
MARSAILLE -
MÉDIÉTERRANÉE

130000000
ESADMM
130000000
130000000



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSAILLE - MÉDIÉTERRANÉE
Siège social : 184, AVENUE DE LURIN - 130 000 - LES 258 Marseille Cedex 09

Budget - Exercice 2018

Approbation de la Décision Modificative N°2

Conseil d'Administration

Séance du 10 décembre 2018

Délibération n°2018_04_FI_18_12_10_CM_2

L'an deux mille dix-huit, le 10 Décembre 2018,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en vertu du conseil au siège de l'établissement,
sur l'initiative de Madame la Présidente en date du 23 novembre 2018,

VU

- Les dispositions du chapitre II au titre unique du livre VI de la première partie du Code Général des Collectivités territoriales,
- L'inscriptio budgétaire et comptable N°1,
- Les articles 17 et suivants des statuts de l'établissement,
- Les délibérations du Conseil d'Administration n°19_FI_17_12_13_BUDGET_PRJML_18 du 15 décembre 2017 portant approbation du Budget Principal 2017, n°19_FI_18_03_30_BS_2019 du 06 Mars 2018 portant approbation du Budget Supplémentaire 2018 et la délibération du Conseil d'Administration n°2018_12_FI_18_02_03_18 du 3 juillet 2018 portant approbation de la Décision Modificative N°1.

La Présidente,

EXPOSE

Le Conseil municipal 197 de l'exercice 2018 a pour vocation d'ajuster les descriptions budgétaires, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouvelles acquisitions de l'ESADHM.

Les ajustements se déclinent à la fois par des augmentations, des diminutions ou crédits, des transferts de crédits entre rubriques budgétaires, ainsi que des virlements d'articles au sein d'un même chapitre.

Il est appelé que les opérations d'ordre correspondent à des opérations annuelles, qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie d'argent, et qu'elles sont sans influence sur l'équilibre budgétaire.

L'exécution budgétaire de l'exercice 2018 nécessite les ajustements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT						
CHAP	LIBRE	Prévisions budget initiales	Revisions 2018 (S)	Prévisions révisées	DIFFERÉ	TOTAL FINANCÉ
11	MATÉRIEL COURANT	1.000.000	200	1.000.200		1.000.200
12	CHARGES GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT	1.500.000	500	1.500.500		1.500.500
13	MATÉRIEL D'ÉQUIPEMENT	8.000.000	500	8.000.500		8.000.500
14	MATÉRIEL DE BIEN-ÊTRE SOCIAL	8.000.000	500	8.000.500		8.000.500
15	MATÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	2.000.000	200	2.000.200		2.000.200
16	MATÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	2.000.000	500	2.000.500		2.000.500
17	MATÉRIEL D'ÉQUIPEMENT	1.000.000	500	1.000.500		1.000.500
18	MATÉRIEL DE BIEN-ÊTRE SOCIAL	1.000.000	500	1.000.500		1.000.500
19	MATÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	1.000.000	500	1.000.500		1.000.500
20	MATÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	1.000.000	500	1.000.500		1.000.500
21	MATÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	1.000.000	500	1.000.500		1.000.500
22	MATÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	1.000.000	500	1.000.500		1.000.500
23	MATÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	1.000.000	500	1.000.500		1.000.500
24	MATÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	1.000.000	500	1.000.500		1.000.500
25	MATÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	1.000.000	500	1.000.500		1.000.500
TOTAL		11.000.000	2.500	11.002.500		11.002.500

MONTANT DÉFINITIF À DÉPENSER (S)	11.002.500
TOTAL DES MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES	6.500.000

LES REVENUS DE FONCTIONNEMENT						
CHAP	LIBRE	Prévisions budget initiales	Revisions 2018 (S)	Prévisions révisées	DIFFERÉ	TOTAL FINANCÉ
11	MATÉRIEL COURANT	1.000.000	200	1.000.200		1.000.200
12	CHARGES GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT	1.500.000	500	1.500.500		1.500.500
13	MATÉRIEL D'ÉQUIPEMENT	8.000.000	500	8.000.500		8.000.500
14	MATÉRIEL DE BIEN-ÊTRE SOCIAL	8.000.000	500	8.000.500		8.000.500
15	MATÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	2.000.000	200	2.000.200		2.000.200
16	MATÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	2.000.000	500	2.000.500		2.000.500
17	MATÉRIEL D'ÉQUIPEMENT	1.000.000	500	1.000.500		1.000.500
18	MATÉRIEL DE BIEN-ÊTRE SOCIAL	1.000.000	500	1.000.500		1.000.500
19	MATÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	1.000.000	500	1.000.500		1.000.500
20	MATÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	1.000.000	500	1.000.500		1.000.500
21	MATÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	1.000.000	500	1.000.500		1.000.500
22	MATÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	1.000.000	500	1.000.500		1.000.500
23	MATÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	1.000.000	500	1.000.500		1.000.500
24	MATÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	1.000.000	500	1.000.500		1.000.500
25	MATÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	1.000.000	500	1.000.500		1.000.500
TOTAL		11.000.000	2.500	11.002.500		11.002.500

MONTANT DÉFINITIF À DÉPENSER (S)	11.002.500
TOTAL DES MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES	6.500.000

1.9.1.1.1.1.2. Investissement

- Aucun changement budgétaire

En section de fonctionnement : Augmentation de + 62 100 000 crédits / dépenses.

- Recettes : Les crédits budgétaires sont augmentés à hauteur de + 37 000 pour le chapitre 75. Autres Produits de Gestion Courante suite à la participation financière de l'Etat National d'Arrestation de Marseille pour l'acquisition du système RFID de la Bibliothèque Régionale de la région PACA.

Recettes : Les crédits budgétaires sont augmentés à hauteur de + 29 000 pour le chapitre 74. Subventions et Participations suite à la perception des subventions européennes (et après réalisation du montant de la subvention de l'Agence ERASMUS + 9 000€)

- 15 000€ de soutien financier pour le projet de professionnels du « Travail, Travail » adressé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles
 - 10 000€ de soutien financier pour le projet « Réseau Ciréno » adressé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles
 - 10 000€ de soutien financier pour le projet de recherche « Bureau des Politiques » adressé par le Ministère de la Culture
 - 9 000€ de soutien financier pour le projet « Zéro Dettes Plurielles » adressé par la Région PACA
- Recettes : Les Crédits budgétaires sont augmentés à hauteur de + 22 000€ pour le chapitre 70. Produits des services, de location et autres diverses suite à la progression des recettes d'inscriptions
 - Recettes : Les Crédits budgétaires sont diminués à hauteur de - 12 000€ pour le chapitre 75. Impôts et taxes suite à la révision des impôts perçus au titre de la taxe d'apprentissage pour l'exercice 2019
 - Dépenses : Les crédits budgétaires sont augmentés à hauteur de + 19 000€ pour le chapitre 021. Charges à caractère général et à hauteur de + 13 000€ pour le chapitre 012. Charges de personnel et frais assimilés.
 - Dépenses : Les crédits budgétaires sont augmentés à hauteur de 50 000€ pour le chapitre 07. Charge exceptionnelle pour 34 000€ à l'article 621. Autres annués sur exercice antérieur pour la régularisation comptable des taxes émis à l'Etat National d'Arrestation en 2018 (révisé à régularité en 2019).

Telles sont les raisons pour lesquelles j'ai proposé au Conseil d'administration l'adoption de la proposition.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉLIBÈRE

Article 1 : approuver la proposition de révision modificative n°2 du budget, exercice 2018;

Article 2 : en modifier en conséquence les montants inscrits aux différents tableaux détaillés ainsi le concernant et annexés.

Nombre de membres révoqués	0
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes pour	12
Votes contre	0
Absent	0

La présente délibération mise aux voix est adoptée.

Fait à Marseille, le 10 Décembre 2018.

Le Président

Aline-Kerle L'Éclaircie d'Olyvia

Publiée le 10/12/2018

Transmise au représentant de l'Etat le 10/12/2018

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, la exactitude exécutoire de cet acte, et informe qu'il sera fait objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission aux services de l'Etat.